

# **PRÉAVIS N° 226**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Secteur Reposoir / Petite Prairie / En Gravette  
Traversées de la route de Signy et cheminements  
pour piétons et vélos**

Demande d'un crédit de réalisation pour les travaux  
d'aménagement routier et de mobilité douce de  
CHF 863'000.- TTC.

**Délégué municipal : M. Olivier Mayor**

Nyon, le 29 juin 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Le développement des quartiers du Nord de la ville, en particulier la construction en cours du quartier de la Petite Prairie d'une part et le projet du complexe scolaire et sportif du Reposoir d'autre part, exige de faire évoluer les équipements publics dans le périmètre Reposoir – Petite Prairie – En Gravette.

La question des équipements publics dans cette partie de la ville était également au cœur d'un postulat déposé le 3 mars 2014 par les Conseillers communaux Claude Farine, Aline Angeli et Bernhard Willi, intitulé « Pour le développement d'un réseau cyclable et piétons au Nord de la ville de Nyon ». Celui-ci demandait notamment à la Municipalité d'étudier des solutions d'aménagement pour faciliter les déplacements en vélo ou à pied dans ce secteur.

En réponse à ce postulat ainsi qu'au postulat intitulé « Pour le développement rapide d'un réseau de pistes cyclables et la promotion de la mobilité douce » déposé le 13 juillet 2013 par les Conseillers communaux Claude Farine et Aline Angeli, la Municipalité a présenté au Conseil communal, le 12 mai 2014, le rapport N° 166 « Réseau cyclable de Nyon ».

En parallèle, votre Autorité accordait un crédit<sup>1</sup> pour une étude sur les cheminements de mobilité douce dans ce secteur Nord de la ville en profonde mutation. Il s'agissait, dans le cadre de cette étude réalisée par un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le trafic, de définir un réseau de mobilité douce inter-quartiers (Fontaines – En Gravette – Petite Prairie) et notamment d'étudier les types d'aménagements nécessaires pour les traversées de la route de Signy, entre le giratoire de la Gravette et le chemin d'Eysins.

## **2. Description du projet**

---

### **2.1 Présentation générale**

La route de Signy est l'un des axes principaux pour l'accès à la ville de Nyon. Parcourue quotidiennement par plus de 14'000 véhicules, elle constitue une véritable « barrière » pour les déplacements en mode doux inter-quartiers et provoque des discontinuités dans le réseau de mobilité douce. A ce jour, son franchissement n'est possible que par la traversée régulée située au Sud du tronçon considéré, à proximité du chemin d'Eysins.

Le projet a pour objectif de réaliser la connexion entre les quartiers. Il s'agit de sécuriser les déplacements en mode doux dans le périmètre considéré, plus particulièrement ceux en lien avec le complexe scolaire et sportif du Reposoir qui générera de nombreux déplacements d'enfants à pied ou en vélo. Le projet tient compte des planifications en vigueur des quartiers Gravette, Petite Prairie, Parc du Reposoir et Reposoir.

Il s'articule autour de la création de trois nouvelles traversées (piétons / vélos) de la route de Signy :

- traversée non régulée à proximité du giratoire de la Gravette (annexe 1) ;
- traversée non régulée au droit des commerces (annexe 1) ;
- traversée régulée au droit du chemin de Précossy, avec modification de la géométrie du carrefour (annexe 2).

---

<sup>1</sup> Ce crédit était inclus dans le préavis N° 152/2014 demandant un crédit d'étude pour la construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir.

Ces traversées permettront de développer le réseau de mobilité douce au Nord de la ville. De nouveaux itinéraires continus et sécurisés sont ainsi créés. Le premier est prévu le long de la route de la Gravette (côté Lac) et le second le long du chemin d'Eysins (côté Jura).

### **2.1.1 Liaison mobilité douce En Gravette – Fontaines**

Une liaison pour les piétons et les cycles sera aménagée côté Jura du centre commercial « Migros – Porte de Nyon ». Elle s'inscrit dans le concept de mobilité urbaine (CMU) qui prévoit le développement d'une liaison en mode doux, sécurisée entre le secteur de Terre-Bonne et le quartier de la Petite Prairie, parallèlement à la route de la Gravette. La surface du cheminement sera réalisée en revêtement stabilisé perméable. D'une largeur de 3 mètres, elle permettra la circulation des piétons et des cycles dans les deux sens.

Afin d'assurer la liaison avec le haut du quartier de la Petite Prairie, une traversée non régulée de la route de Signy est prévue, qui inclut les aménagements suivants :

- adaptation de l'îlot central et des bords de chaussée (abaissement des bordures) ;
- aménagement de zones d'attente en dur pour les piétons et vélos de part et d'autre de la traversée et jonction avec le cheminement existant dans le quartier de la Petite Prairie.

A l'autre extrémité du cheminement, la jonction avec le chemin de la Fontaine nécessitera la création d'un seuil au droit de l'accès de livraison du centre commercial susmentionné.

### **2.1.2 Traversée route de Signy, niveau commerces**

L'installation d'une surface commerciale dans le quartier de la Petite Prairie, le développement de ce quartier, ainsi que l'accès à la piscine publique, à la salle de sport et au parc du Reposoir depuis le secteur en Gravette vont générer de nombreux déplacements de part et d'autre de la route de Signy.

La connexion du quartier aux commerces et la sécurisation des déplacements nécessite l'aménagement d'une traversée non régulée prévue au droit des commerces. Elle inclut les interventions suivantes :

- construction d'un îlot central et légère déviation de la voie de circulation en direction du centre-ville, permettant de modérer les vitesses à l'approche de la traversée, en entrée de localité ;
- aménagement de zones d'attente en dur, pour piétons et vélos, de part et d'autre de la traversée ;
- dans la continuité de la traversée et en direction de la Migros, aménagement d'une liaison pour piétons et vélos en dur.

### **2.1.3 Modification du carrefour Signy – Précossy**

La construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir prévoit l'aménagement sur le chemin de Précossy de 59 places de stationnement dont 6 places de dépose-minute, en plus des places existantes. En conséquence, la fréquentation automobile de ce chemin va légèrement augmenter tout en renforçant sa mixité d'usage (piétons, vélos et voitures).

Compte tenu de la construction du complexe scolaire et sportif, le carrefour Signy – Précossy mérite d'être sécurisé et régulé afin de faciliter tous les mouvements à la hauteur de ce croisement de routes principale et secondaire.

C'est pourquoi le projet prévoit la modification de la géométrie du carrefour Signy / Précossy et sa régulation par des feux de signalisation; les mouvements de tourner à gauche seront en particulier sécurisés ainsi que la traversée de la route de Signy pour les modes doux. Les aménagements suivants sont planifiés :

- élargissement de la chaussée permettant l'ajout d'une voie de présélection pour le tourner à gauche des véhicules entrant sur le chemin de Précossy ;

## **NYON · PRÉAVIS N° 226 AU CONSEIL COMMUNAL**

- passage pour piétons et vélos sur la route de Signy, à l'Est du carrefour, avec intégration d'un îlot central ;
- aménagements spécifiques dans le carrefour pour les cycles en provenance du Sud (tourner à gauche en direction du chemin d'Eysins) ;
- régulation complète du carrefour.

La création de cette nouvelle traversée piétonne, plus en adéquation avec les réelles lignes de déplacement en mobilité douce, se substitue à la traversée existante, située légèrement plus bas en direction de la ville.

Parallèlement à cette modification du carrefour, les aménagements connexes suivants seront réalisés afin d'offrir des cheminements continus et faciliter l'accès au complexe du Reposoir :

- création d'un cheminement piétons/vélos, longeant la voie d'accès au chemin d'Eysins et assurant la liaison en mode doux entre le chemin des Mésanges et le carrefour Signy – Précossy ;
- création d'une traversée piétonne comprenant un îlot central sur le chemin d'Eysins, à proximité du chemin des Mésanges, avec intégration d'une présélection pour le tourner à gauche des vélos. Ce dispositif facilitera l'accès au nouveau cheminement en mobilité douce tant pour les vélos que pour les piétons. Le chemin des Mésanges est un maillon important du réseau de mobilité douce de la ville ; il permet de rejoindre le complexe du Reposoir et assure la liaison avec l'école du Couchant.

### **2.2 Aspects fonciers**

Les deux voies de mobilité douce projetées le long de la route de la Gravette et le long du chemin d'Eysins empiètent légèrement sur la parcelle N° 1945, propriété de la Société coopérative Migros Genève. Son responsable de la planification ayant accepté ces emprises à titre gratuit, une convention sera signée avec cette société pour la réalisation des deux cheminements piétonniers et cyclables provisoires sur sa parcelle.

La parcelle N° 1039 est impactée par une emprise de 22 m<sup>2</sup> qui permettra d'aménager une voie de mobilité douce entre la traversée piétonne de la route de Signy et celle du chemin de Précossy. Les négociations avec les propriétaires ayant abouti, une servitude de passage public sera inscrite.

### **2.3 Calendrier des travaux**

Le calendrier des travaux est divisé en trois étapes bien distinctes, définies par les contraintes liées au développement de ce secteur de la ville.

Les premiers travaux routiers de la traversée au niveau des commerces ont été réalisés de manière anticipée en avril 2015 (préfinancés par le budget de fonctionnement), afin de pouvoir assurer la sécurité des premiers habitants du quartier de la Petite Prairie qui ont emménagé à mi-avril. Les revêtements définitifs sur les cheminements situés de chaque côté du passage pour piétons seront réalisés en septembre 2015.

La deuxième étape, consacrée à la création du cheminement entre le giratoire de la Fontaine et celui de la Gravette, est prévue pour fin 2015. A noter que la future traversée a été prise en compte dans le cadre des travaux d'adaptation de ce dernier.

Finalement, les travaux de réaménagement du carrefour route de Signy / chemin de Précossy seront coordonnés avec la phase finale de la construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir ainsi qu'avec celle du parc du même nom. Par conséquent, la réalisation démarrera au plus tôt au printemps 2017.

### 3. Incidences financières

---

Les coûts des aménagements sont le résultat d'un appel d'offres public et se décomposent de la manière suivante :

Travaux routiers :		
Installation de chantier	CHF	48'900.-
Travaux de démolition et terrassement	CHF	198'200.-
Chaussée	CHF	183'400.-
Canalisations et réseau électrique	CHF	43'000.-
Marquage et signalisation	CHF	30'400.-
Matériel de régulation carrefour Signy/Précossy	CHF	90'000.-
Honoraires ingénieur civil	CHF	104'200.-
Honoraires géomètre	CHF	12'500.-
Honoraires ingénieur trafic	CHF	20'000.-
Indemnisation emprise parcelle N° 1039	CHF	9'000.-
Divers et imprévus (10%)	CHF	59'400.-
Total HT	CHF	799'000.-
<b>Total TTC arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>863'000.-</b>

### 4. Aspects du développement durable

---

#### 4.1. Dimension économique

---

#### 4.2. Dimension sociale

La sécurité des déplacements de part et d'autre de la route de Signy sera grandement améliorée et permettra un rapprochement entre les habitants de la Petite Prairie et ceux des quartiers situés à l'Ouest de la route.

Les aménagements devraient faciliter l'adoption des déplacements en mode doux qui sont un gage d'une meilleure qualité de vie et favorisant les échanges et rencontres entre habitants.

#### 4.3. Dimension environnementale

Les aménagements planifiés amélioreront le maillage et la continuité du réseau de mobilité douce, ce qui favorisera le transfert vers les modes de déplacement doux et diminuera ainsi les impacts environnementaux du trafic individuel (bruit, émanations polluantes).

Les cheminements permettront aux enfants en particulier de rejoindre en toute sécurité, à pied ou en vélo, le complexe scolaire et sportif du Reposoir, diminuant ainsi le trafic automobile généré par la dépose-minute des enfants à l'école.

## **5. Conclusion**

---

L'aménagement des traversées de la route de Signy, des cheminements de mobilité douce ainsi que l'adaptation du carrefour route de Signy / chemin de Précossy vont significativement améliorer l'attractivité des déplacements en mode doux au Nord de la ville.

La régulation du carrefour route de Signy / chemin de Précossy facilitera la mixité d'usage et améliorera l'accès au quartier du Reposoir ainsi qu'au futur complexe scolaire et sportif, ceci pour tous les modes de déplacement. Il garantira surtout la sécurité des nombreux enfants qui chemineront à pied et en vélo à proximité du complexe.

Par ailleurs, ces aménagements répondent aux besoins du nouveau parc et du complexe scolaire et sportif du Reposoir en s'inscrivant parfaitement dans la planification du réseau de mobilité douce décrite dans le concept de mobilité urbaine (CMU) et reprise en détail dans le rapport municipal N° 166 concernant le « Réseau cyclable de Nyon » qui prévoit une réalisation par étapes, en fonction des projets et développements en cours.

Ils constituent également une réponse aux questions soulevées dans le postulat déposé le 3 mars 2014 par les Conseillers communaux Claude Farine, Aline Angeli et Bernhard Willi, intitulé « Pour le développement d'un réseau cyclable et piétons au Nord de la ville de Nyon ».

De manière générale, la réalisation de ce projet assurera la sécurité des déplacements en mode doux et créera des connexions entre les quartiers, les commerces et les infrastructures scolaires et sportives dans ce secteur au Nord de la ville.

## NYON · PRÉAVIS N° 226 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 226 concernant le financement de travaux la route de Signy et de cheminements dans le secteur Reposoir / Petite Prairie / En Gravette,

**ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 863'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements routiers et de mobilité douce pour les traversées de la route de Signy et les cheminements pour piétons et vélos dans le secteur Reposoir / Petite Prairie / En Gravette ;
2. que le montant de CHF 863'000.- TTC sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 juin 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-président :

Olivier Mayor



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

### Annexes

- Tableau d'investissement ;
- Plans de situation des aménagements (annexes 1 et 2).

### I<sup>ère</sup> séance de la commission

Municipal- délégué	M. Olivier Mayor
Date	Mardi 15 septembre à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, salle de la Municipalité

**FICHE D'INVESTISSEMENT**

**PREAVIS No.**

**226/2015**

**Secteur Reposoir/Petite Prairie/En Gravette. Traversées de la route de Signy et cheminements pour piétons et vélos**

**Date: Nyon le**

**12.05.2015**

**Demande d'un crédit de réalisation de CHF 862'600.-**

**Situation des préavis au 12.05.2015**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des préavis votés par le Conseil Communal	6'905'181	12'753'520	29'025'473	50'449'964	23'536'763	28'139'101

**Situation des emprunts au 12.05.2015**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011				225'000'000	225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657
Evolution des emprunts durant la période +/-	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	14'914'235	13'909'152	-6'588'269
Emprunts fin période/date du jour	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	150'118'388

**Cautionnements et garanties**

Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponible	12'934'201

**Dépenses et recettes d'investissement**

Descriptif/Libellé	CHF TTC/HT	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Travaux routiers	862'600	200'000	200'000	462'600	0	0	862'600
<b>Total de l'investissement</b>	<b>862'600</b>	<b>200'000</b>	<b>200'000</b>	<b>462'600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>862'600</b>

**Estimation amort. + entretien**

Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
30	28'753	
	28'753	

**Financement du préavis**

**Budget de fonctionnement:**

Trésorerie courante

**Investissement:**

Trésorerie/Emprunts dont

862'600

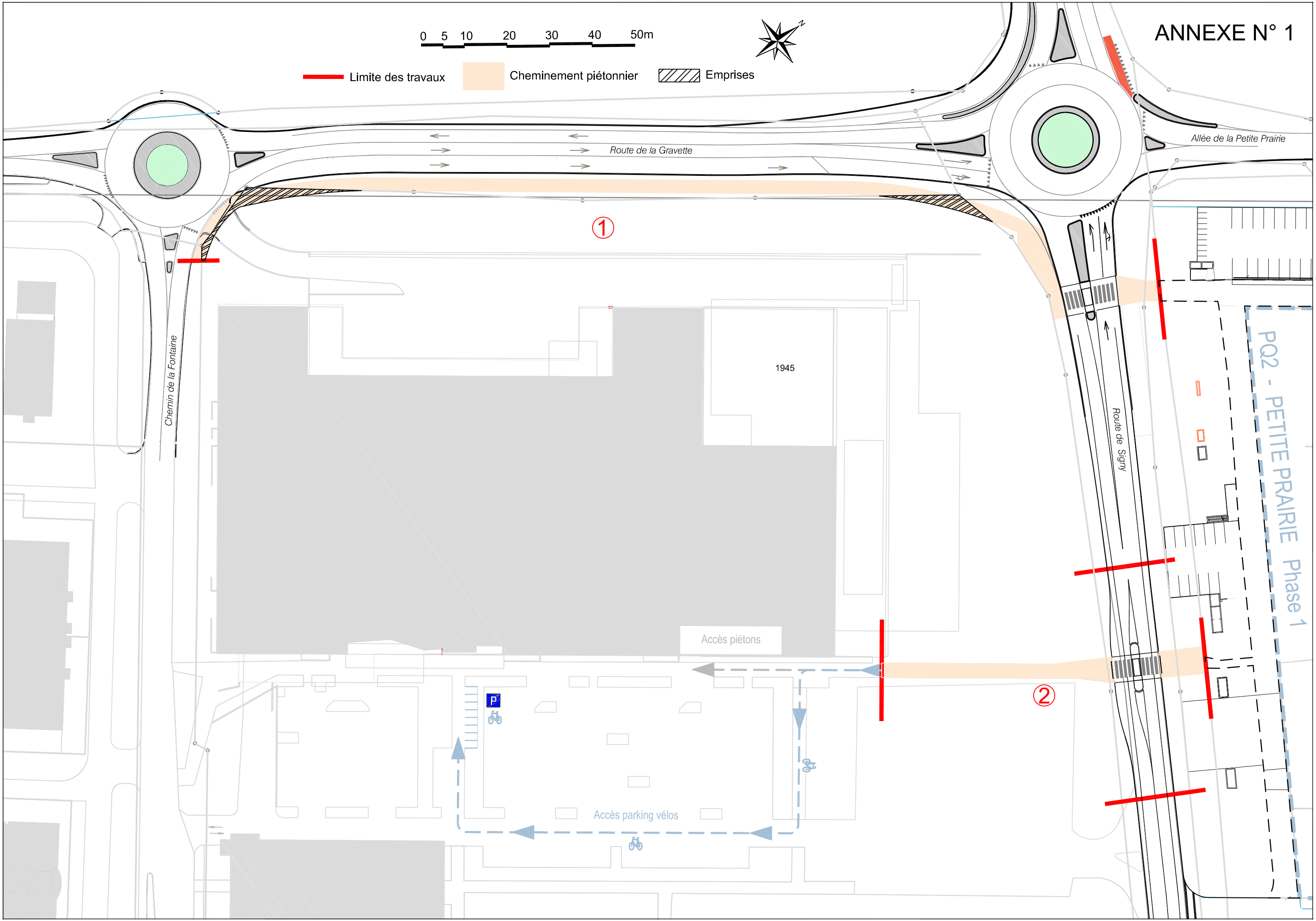
**Estimation des coûts d'exploitation**

Libellé / années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coût total d'exploitation</b>	<b>4'000</b>	<b>46'005</b>	<b>45'430</b>	<b>44'855</b>	<b>44'280</b>	<b>43'705</b>
Intérêts en % 2.00%	4'000	17'252	16'677	16'102	15'527	14'952
Amortissements	0	28'753	28'753	28'753	28'753	28'753
Entretien	0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en CHF	0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Economies / Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0	0	0	0	0	0
<b>Coûts nets d'exploitation</b>	<b>4'000</b>	<b>46'005</b>	<b>45'430</b>	<b>44'855</b>	<b>44'280</b>	<b>43'705</b>





— Limite des travaux    Cheminement piétonnier    Emprises



# ANNEXE N° 2

